



Coup et blessure, mes droits?

Par **touky**, le **09/10/2008 à 16:55**

Bonjour, rnvoila pour la petite histoire, je discutais tranquillement à la terrasse d'un bar avec des amis et au bout d'un moment j'ai eu le droit à un coup de poing porté au visage de la part du serveur sans aucune raison tout cela bien gratuitement, je n'ai pas de marque visible au visage... je suis allé porter plainte à l'hôtel de police, j'ai fait faire une ITT aux urgences...rnBref je souhaite savoir quelles sont les démarches pour faire une demande de préjudice...rnmerci pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **11/10/2008 à 14:17**

BonjourrnDemandez à vos amis de vous fournir des témoignages écrits et précis surtout.
rnAttention de ne pas écrire les mêmes lettres signées par des témoins différents!!! Le témoignage est un acte personnel. Chacun doit noter ce dont il a été témoin uniquement.
rnForme lettre témoignage :rn<http://www.anpec.net/lettres-types/assurance/modele-de-lettre-pour-un-temoignage-sur-l-honneur.htm>rnFournissez ces témoignages en appui de votre plainte.
rnVous serez tenu informé de la suite donnée à votre plainte.
rnEn cas de classement vous pouvez poursuivre l'auteur devant une juridiction civile.
rnVous pouvez demander des dommages-intérêts pour le préjudice moral.
rnLa non provocation et le côté volontaire du coup sont des éléments aggravant il vous faudra bien appuyer sur ces points là.
rn750 euros et la condamnation aux frais (frais de déplacement chiffré et compensation journée d'absence au travail pour assister à l'audience : fournir fiche de paie pour preuve) suivant l'article 700 du code de procédure civile semblent raisonnables.
rnRestant à votre disposition